

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 64 (1979)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messager Raiffeisen



4

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
64^e année
Lausanne
Avril 1979

J.A. 1000 Lausanne 1

Situation économique

[Prévisions à gogo, pétrole,
dollars & Cie...]

Si beaucoup d'économistes annoncent, en début d'année, ce qui se passera pendant les prochains mois, ce n'est pas parce qu'ils sont investis de pouvoirs de divination, mais parce qu'on les interroge ! C'est ainsi que s'exprime John Kenneth Galbraith, répondant aux questions de Nicole Salinger dans « Tout savoir ou presque sur l'économie » (Seuil, 1978). Et Galbraith ajoute, avec l'humour qui le caractérise : « le chemin le plus sûr est tout simplement d'ignorer les prévisions économiques ».

Et pourtant, les prévisions ne manquent pas, des nombreuses analyses des revues bancaires aux prévisions de la Commission fédérale de recherches économiques en passant par le deuxième rapport des trois sages et les prévisions du Centre de recherches économiques appliquées de Lausanne (CREA). Nous pouvons résumer toutes ces analyses en quelques mots : elles vont d'un relatif pessimisme à un optimisme modéré ! Si certains se montrent plus optimistes que d'autres, c'est soit par tempérament, soit parce qu'ils ont foi dans les signes de redressement qui se manifestent aux USA et en Allemagne, ou encore qu'ils accordent une grande importance à quelques événements positifs récents tels la mise en vigueur du Système monétaire européen (SME) et la reprise des exportations de pétrole de la part de

l'Iran. Pour en terminer avec les prévisions économiques, nous pensons qu'il ne faut pas être grand clerc pour prévoir un exercice 1979 peu brillant, bien que les choses puissent changer positivement en fin d'année. Nous suivrons donc Galbraith dans son conseil d'ignorer les prévisions, lequel Galbraith rejoint M. Georges-André Chevallaz qui déclarait récemment, à propos du rapport des trois sages, qu'il préférerait les horoscopes aux rapports économiques.

Monnaies et pétrole

On nous répète que l'industrie de tous les pays industriels a besoin de procéder à des investissements et que de nombreux besoins ne demandent qu'à être satisfaits. Les freins à une manifestation concrète de cette demande latente restent l'incertitude monétaire, qui paralyse les échanges internationaux et la hausse des prix du pétrole qui surcharge les budgets. La relative rareté du pétrole du début de l'année a été provoquée par l'interruption progressive des exportations iraniennes (l'Iran est le quatrième producteur, le deuxième exportateur mondial et il participe à lui seul au 15% du commerce mondial).

Ces deux facteurs négatifs, fort heureusement, sont de nature provisoire. Le marasme monétaire, conséquence de l'éclatement du système de Bretton Woods qui a abouti au flottement

presque généralisé des monnaies, ne peut durer éternellement. Non seulement les changes flottants ne satisfont personne, mais encore portent-ils en eux les germes d'une entente forcée entre les nations. On s'est rendu compte, même chez ceux qui érigeaient le flottement en doctrine monétaire, des tares du système. La preuve en est dans les tentatives européennes d'organiser une zone de relative stabilité dans le cadre du « serpent » d'abord, et, depuis le 13 mars dernier, du SME. La preuve en a même été donnée par les USA dès le 1er novembre 1978, qui se sont enfin décidés à soutenir le dollar, non point tellement pour coopérer aux efforts européens vers une stabilité des changes, mais par la conviction que la baisse du dollar était nuisible aussi bien à la conjoncture américaine qu'au taux d'inflation interne.

Quant au pétrole, on peut être relativement optimiste à court terme, pour autant que les accidents politiques (genre Iran) ne soient pas trop fréquents. Les découvertes récentes et les exploitations nouvelles de gisements (Mexique, Chine, mer du Nord, Norvège, Venezuela, Angleterre...) joueront un rôle favorable sur le niveau des prix. La situation possible en l'an 2000 est cependant plus problématique et surtout plus complexe.

Revenons un instant au SME qui a été mis sur rails le 13 mars dernier, après bien des hésitations dues aux fameux montants compensatoires monétaires (MCM), greffés sur les prix agricoles. Finalement, un accord a pu se faire et le système fonctionne dans l'Europe des Neuf, mais à huit, la

Grande-Bretagne n'ayant pu s'y associer. Il s'agit d'un système qui a pour but de contrôler et de limiter les fluctuations monétaires entre les monnaies des huit pays qui participent au système, afin de donner une certaine stabilité aux échanges économiques. Le principe est simple et il a déjà été appliqué dans le serpent monétaire et également au F.M.I. En premier lieu, on s'est mis d'accord sur une sorte d'unité de compte: l'ECU (European Currency Unit). Celui-ci est calculé par l'addition des neuf monnaies des pays membres de la CEE, selon une pondération contractuelle. Sur la base de cet ECU, les partenaires du SME ont fixé des taux de parité («taux-pivots») pour chaque monnaie. L'intervention des banques centrales devient obligatoire dès qu'une monnaie varie à +2,25% ou à -2,25% ($\pm 6\%$ pour la lire italienne) au-delà du «taux-pivot». Ce système a été doté d'un fonds d'intervention de 25 milliards d'ECUS pour le soutien monétaire.

S'il est vrai que le SME fonctionne déjà de fait depuis le début de l'année, rien ne permet de dire s'il pourra résister aux pressions qui pourraient se faire sur les monnaies fortes du système, essentiellement sur le mark allemand. Des correctifs seront sans doute indispensables ces prochains mois, soit dans la pondération des monnaies de l'ECU, soit dans la fixation des seuils d'intervention. La grande faiblesse du SME réside dans la valeur fort différente des monnaies (raison pour laquelle les milieux financiers allemands n'étaient pas très favorables au système). Ajoutons que le fonds d'intervention semble bien faible et que, pour survivre, le système devra être complété par une entente en matière de politique monétaire commune. Mais si, par chance, le SME devait survivre au marasme monétaire et économique, il pourrait alors devenir l'embryon d'un système monétaire mondial. Il est permis de rêver!

Quant au franc suisse, il risque de souffrir de son isolement et se trouver à nouveau, en cas de défaillance du SME, la proie d'une forte demande. Il serait donc bon de négocier notre participation, sous une forme quelconque, au nouveau système monétaire européen. Le SME dépend d'un grand nombre de facteurs: inflation, reprise économique, soutien du dollar par les

76e Congrès Raiffeisen suisse les 9/10 juin 1979 à Montreux

CONVOCAATION à la 76^e assemblée ordinaire des délégués
samedi 9 juin 1979, à 15 h. 00
à la Maison des Congrès à Montreux

Ordre du jour:

1. Ouverture par le président, M. Robert Reimann, conseiller aux Etats.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Message de M. le Conseiller d'Etat Edouard Debétaz, vice-président du Gouvernement vaudois.
4. Rapport du directeur Arnold Edelmann, dr en droit: «Le mouvement Raiffeisen suisse en l'année commémorative 1978».
5. Présentation des comptes annuels 1978 de la banque centrale et rapport du directeur Joseph Roos.
6. Rapport du conseil de surveillance, présenté par M. Othmar Julen, président.
7. Résolutions:
 - a) approbation des rapports de gestion, du compte de profits et pertes et du bilan au 31 décembre 1978.
 - b) répartition du bénéfice net.
 - c) décharge au conseil d'administration et à la direction.
8. Allocution de M. Jean-Jacques Cevey, conseiller national, syndic de Montreux: «La Suisse romande, sa tâche culturelle au sein de la communauté helvétique».
9. Divers et discussion générale.

Droit de délégation selon article 11 des statuts de l'Union:

«Chaque Caisse Raiffeisen a droit à deux délégués disposant chacun d'une voix; elle peut se faire représenter par une autre Caisse Raiffeisen.

Les délégués doivent être munis d'une procuration écrite.»

Les cartes de vote seront délivrées à l'entrée de la salle sur présentation de la carte de participant timbrée.

Saint-Gall, le 22 mars 1979

Le conseil d'administration

PROGRAMME GÉNÉRAL

Samedi 9 juin 1979

- 11 h. 15 Assemblée générale de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse à la Maison des Congrès.
- 12 h. 30 Dîner dans les restaurants attribués.
- 15 h. 00 Assemblée des délégués de l'Union suisse à la Maison des Congrès.
- dès 18 h. 30 Départ des bateaux pour l'excursion sur le lac avec souper à bord.

Dimanche 10 juin 1979

- Offices divins.
- dès 9 h. 00 Départ pour les excursions, selon programmes spéciaux, avec dîner en cours de route.
- Voyage de retour.

USA, etc... Il représente un grand espoir, mais aussi un très grand risque!

Des raisons d'espérer

Mais, à défaut de prévisions sérieuses et en l'absence d'une Madame Soleil de l'économie, on peut procéder à l'analyse des facteurs qui pourraient influencer la conjoncture à moyen terme, dans un sens ou dans l'autre. Pour terminer sur une note optimiste, nous résumerons ici les «tendances de fond» qui influenceront l'économie en 1979, selon une excellente étude parue dans «Conjoncture», le bulletin économique mensuel de la Banque de Paris et des Pays-Bas de janvier 1979.

1. La hausse du prix du pétrole mesurée sur une période de 3 ans en termes réels, aura une incidence pratiquement nulle et les nouvel-

les découvertes rendront difficiles des augmentations massives des prix.

2. Les banques centrales semblent être engagées dans une politique stricte de contrôle des variations de changes. Sans retrouver la stabilité du système de Bretton Woods, on peut espérer que les écarts de changes ne seront pas, à l'avenir, «très supérieurs à ce que peuvent justifier les écarts de taux d'inflation»... et c'est déjà un très grand progrès!
3. La baisse rapide des excédents des pays de l'OPEP (65 milliards de dollars en 1974 et 12 milliards de dollars en 1978) apporte une grande contribution à l'assainissement du système monétaire international.
4. L'émergence, dans la répartition géographique de l'activité internationale, d'un nouveau pôle de

croissance en Asie doit être interprétée — aux yeux du chroniqueur de «Conjoncture» et à notre avis également — comme un élément d'optimisme.

5. La restructuration de l'appareil de production est en marche dans les pays industrialisés, avec tout ce que cela suppose comme élément de relance. A cela s'ajoutent de nouvelles branches industrielles appelées à un grand développement (télématique, audio-visuel, etc...).
6. On constate, de la part des autorités, une mutation intellectuelle dans le sens de la compréhension de l'entreprise et de ses problèmes, ce qui se traduit par un assouplissement des réglementations, par des réformes fiscales, etc...

Roger Schindelholz

CONVOCATION

à la 37^e assemblée générale ordinaire de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Samedi 9 juin 1979, à 11 h. 15 précises à la
Maison des Congrès à Montreux

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture par le président du conseil d'administration, M. Pierre Willi.
2. Nomination des scrutateurs.
3. Rapport sur l'activité de la Coopérative de cautionnement en 1978 et présentation des comptes annuels, par M. Curt Wäschle, lic. rer. pol., gérant.
4. Rapport de l'organe de contrôle.
5. Approbation des comptes annuels et résolution concernant l'utilisation de l'excédent d'exploitation.
6. Divers et discussion générale.

Au nom du conseil d'administration :
Pierre Willi, président

L'initiative sur les banques

Dans le numéro de décembre 1978, nous avons publié un communiqué de l'Association suisse des banquiers, dans celui de janvier dernier un premier commentaire rédactionnel à propos de l'initiative populaire «contre l'abus du secret bancaire et de la puissance des banques».

A la demande de lecteurs qui ne

sont pas abonnés aux publications officielles, nous reproduisons ci-après le texte intégral de cette initiative:

La constitution fédérale est complétée comme il suit:

Article 31 quater, 3e à 6e al. (nouveaux)

3 a. Les banques, sociétés financières, établissements et personnes qui reçoivent, administrent ou aliènent des avoirs de tiers à des

Pensée

«Si haut que son trône soit placé, un roi n'est jamais assis que sur son derrière».

Montaigne

fins lucratives sont tenus de renseigner les autorités et les tribunaux en matière fiscale et pénale. Le secret de fonction de ces autorités et tribunaux est garanti.

b. *L'obligation de renseigner cesse dans la mesure où les autorités fiscales, dans l'exercice consciencieux de leurs fonctions, estiment que les revenus présumés sont correctement établis par des attestations de salaire et où les avoirs soumis à l'impôt anticipé n'excèdent pas un montant que la loi fixera. Le législateur édicte des dispositions visant à assurer l'obligation de renseigner, à en fixer rationnellement les modalités d'application ainsi qu'à prévenir les actes destinés à l'éluider.*

c. *La législation règle en outre la garantie du secret bancaire.*

d. *La législation règle le principe du soutien à accorder aux procédures pénales menées à l'étranger, en matière de délits fiscaux et monétaires également. Sont réservés la sécurité et les droits de souveraineté de la Suisse, la protection de personnes contre la persécution politique et raciste, ainsi que les cas de graves vices de procédures menées à l'étranger et la réciprocité.*

4 a. *Les banques et sociétés financières publient, en sus de leurs bilans ordinaires, les comptes annuels consolidés ainsi que toutes les estimations qui entraînent la constitution ou la dissolution de réserves. Elles rendent publiques leurs participations actives et passives, la valeur des avoirs de clients qui sont déposés auprès d'elles et qu'elles administrent ainsi que des avoirs qui leur sont confiés à titre fiduciaire; elles indiquent les noms des personnes exerçant un mandat au sein du conseil d'administration de même que les droits de vote attachés aux avoirs déposés.*

b. La Banque nationale et la Commission des banques présentent chaque année au Parlement un rapport sur la situation et l'évolution des banques et sociétés financières.

5 Le législateur édicte des dispositions visant à limiter l'enchevêtrement des banques et d'autres entreprises.

6 La législation règle l'obligation des banques ne bénéficiant d'aucune garantie de l'Etat de s'assurer pour les dépôts qui leur sont confiés.

Dispositions transitoires

Les dispositions du droit fédéral contraires à l'obligation de renseigner les autorités sont abrogées.

Les dispositions sur l'obligation faite aux banques de fournir des renseignements ne s'appliquent pas à la poursuite d'infractions d'ordre fiscal commises avant l'entrée en vigueur du présent article constitutionnel.

Nous sommes en démocratie. Tout citoyen a donc le droit d'accepter une loi, de soutenir les auteurs d'une initiative, sans pour autant devoir courir le risque d'être affublé de l'un de ces qualificatifs acidulés distribués fréquemment dans le feu de l'action, en périodes de votations ou d'élections. Que chacun donc ferraille intrépidement, de son côté de prédilection de la barricade. En revanche, nous estimons que l'on doit exposer ou défendre son point de vue avec toute la clarté désirable et qu'il convient d'éviter les généralisations, les simplifications pouvant prêter à confusion.

Nous nous proposons au cours des mois prochains, pour autant que la matière nous soit fournie, de revenir sur certaines allégations et déclarations faites soit par les partisans soit par les adversaires de cette initiative qui touche aussi nos Caisses Raiffeisen en leur qualité de coopératives d'épargne et de crédit. Nous ne citerons aucun nom de famille et titre de journal pour ne blesser personne. A l'intention des sceptiques, nous ajouterons simplement que nous conserverons les justificatifs utiles, auxquels nous pourrions nous référer en cas de doute.

Cette initiative a fait l'objet d'une longue étude parue simultanément, en décembre dernier déjà, dans quelques organes de presse de la Suisse romande. Son auteur relève avec pertinence l'inégalité de droit actuelle existant en matière fiscale entre les personnes exerçant une activité indépendante et les salariés. En effet, l'employé, l'ouvrier sont tenus de fournir une attestation de salaire de l'employeur, pièce qui, dans la règle, doit accompagner la déclaration d'impôt. L'indépendant ne tombe pas sous

le coup de cette disposition, privilège qui découle sans doute du fait qu'il est conjointement employeur et employé. Il y a donc là une inégalité. Sera-t-elle cependant épongée par l'initiative sur les banques? Cette dernière propose à l'article 31 quater, al. 3 quelques entailles au secret bancaire: «Les banques, sociétés financières, établissements et personnes qui reçoivent, administrent ou aliènent des avoirs de tiers à des fins lucratives sont tenus de renseigner les autorités et les tribunaux en matière fiscale et pénale.» Dans le corps de l'article auquel nous nous référons, nous trouvons le commentaire suivant qui peut prêter à confusion, et qui, à notre avis, eût mérité une précision. En effet, après avoir relevé, à raison, l'inégalité de traitement concernant la confirmation du revenu du salarié et l'absence d'une telle attestation de l'indépendant ou du détenteur de capitaux disposant de revenus placés sur un compte bancaire, le commentateur ajoute:

«Deux poids deux mesures. Il s'agit donc de remédier à cet état de fait choquant et injuste. Celui qui dispose d'une attestation de salaire ou celui dont ses économies en banque ont déjà été touchées par l'impôt anticipé n'aura rien à craindre.» Au sujet de cette dernière phrase, il eût fallu la compléter par une adjonction rendant le lecteur attentif au fait que celui qui dispose d'avoirs ou de titres frappés de l'impôt anticipé n'en est pas quitte pour autant. Il doit les porter encore sur sa déclaration d'impôt, sous les rubriques «Fortunes» et «Rendement de la fortune». En cas d'omission, s'il se fait prendre par la suite, il aura certainement plusieurs «choses à craindre»: rappel d'impôts, dans certains cas amende, etc.

Il est dommage que l'on n'ait pas profité de l'occasion pour bien préciser, une fois de plus, que la déduction de l'impôt anticipé par le débiteur d'un compte ou d'un titre (banque, etc.) ne délie pas pour autant le contribuable de l'obligation de déclarer ces éléments de fortune et de revenus.

Lors de la discussion du premier projet de loi sur l'impôt anticipé, ces dispositions avaient fait l'objet d'explications détaillées; elles n'avaient cependant pas été comprises ou saisies par de nombreux contribuables.

Enfin, dans un «encadré» en bonne et due place, nous trouvons une introduction réservée au traditionnel chapitre consacré à l'évaluation du volume des capitaux soustraits à l'imposition, de la perte qui en résulte pour le fisc et, partant, pour nos collectivités publiques.

«Lorsqu'une personne disposant de capitaux se rend dans une banque, la première question qui lui est posée n'est pas «D'où vient l'argent», mais «Voulez-vous être imposé ou non?» De quels arguments se sert-on pour faire des déclarations aussi lourdes de sous-entendus et de reproches? Nous serions curieux de l'apprendre car, mieux que quiconque, nous savons de quoi nous parlons en l'occurrence puisque, durant dix ans, en notre qualité de gérant de l'une des plus importantes Banques Raiffeisen suisses, nous avons été au service d'une clientèle composée aussi bien de salariés que d'indépendants, d'universitaires que de personnes de conditions modestes ou de rentiers. Aussi loin que remontent nos souvenirs, nous sommes persuadé n'avoir jamais posé une telle question en guise d'entrée en matière avec de nouveaux clients ou d'anciens à la recherche de placements rémunérateurs.

Nous reconnaissons que certains épargnants nous demandèrent occasionnellement s'il était opportun, équitable ou absolument indispensable à la paix de leur conscience de tout déclarer au fisc. Mais, là encore, et au risque de paraître excessif pour les besoins de la défense de notre cause, ces questions ne nous furent posées que très rarement. Leur nombre — pour autant que nous l'eussions enregistré, — aurait été insignifiant, comparativement à l'effectif de nos sociétaires, déposants et clients. Et nous devons à l'équité d'ajouter que de telles questions — peu nombreuses nous le répétons — furent posées aussi bien par des cadres de la grande industrie de la région que par des salariés, syndiqués ou autres défenseurs de l'égalité des droits. L'argument exposé par les promoteurs de l'initiative est plus d'ordre émotionnel que réel et nous nous refusons de l'accepter sans autre forme de procès. Présenté de cette façon, il peut être considéré comme une exagération. Nous irons même plus loin: appelé à collaborer à l'établissement de nombreuses déclarations d'impôt, nous

avons été impressionné par le nombre de coopérateurs et de clients qui déclaraient consciencieusement au fisc tous leurs dépôts en banques ou à la « Raiffeisen », y compris la part sociale qui se montait alors à cent francs. Nous jugeons utile de relever ce fait réjouissant puisque, dans ce cercle de coopérateurs, se trouvaient aussi des artisans, des commerçants, donc des indépendants.

Autre point saillant de l'initiative : combattre la puissance des banques pour protéger les places de travail. Le directeur général de l'une de nos grandes banques ayant promis de faire valoir au moment opportun « des arguments qui porteront », remettons à plus tard le soin de souligner les raisons et l'importance de la « mainmise des grands établissements financiers » notamment sur des entreprises étrangères au secteur bancaire, par le jeu de participations permanentes.

Pour terminer, une innovation : « La législation règle l'obligation des banques ne bénéficiant d'aucune garantie de l'Etat de s'assurer pour les dépôts qui leur sont confiés. »

Depuis la découverte de malheureuses affaires, il y a bientôt deux ans, la sécurité des dépôts confiés aux banques est fort discutée dans certains milieux. Les organes supérieurs de l'Union suisse n'ont pas attendu cette initiative pour mettre ce problème sur le métier. Par ailleurs, un groupe d'étude de l'Association suisse des banquiers, la Commission fédérale des banques, le Conseil fédéral s'en occupent aussi. Plusieurs propositions ou possibilités ont été énoncées jusqu'ici, entre autres la création d'un fonds commun de garantie des banques suisses. Il serait alimenté par tous les établissements financiers du pays, à l'exception, probablement, des banques avec garantie de l'Etat. La cons-

titution et l'alimentation d'un tel fonds de solidarité n'irait pas sans causer des frais substantiels qui seraient finalement supportés en grande partie par la clientèle des établissements sérieux et prudents — telles les Caisses Raiffeisen —. De bons déposants seraient ainsi appelés à cautionner indirectement les risques courus de façon délibérée par des spéculateurs qui confient leur argent à des entreprises dont la gestion comporte des risques accrus. Les conseils centraux et la direction de l'Union suisse feront tout ce qui est en leur pouvoir afin de renforcer encore, par les propres moyens du mouvement, la sécurité à laquelle aspirent les épargnants. Pour nous, cette sécurité est aujourd'hui déjà un fait acquis, réel, découlant de l'application de principes fondamentaux et de règles d'administration qui ont fait leurs preuves. Nous aurons certainement l'occasion d'y revenir.

— pp —

La rubrique de la banque centrale

Retrait de billets de banque

Angleterre

La « Bank of England » annonce que les séries de billets de banque de 1 et 10 livres, émises pour la première fois respectivement le 17 mars 1960 et

le 21 février 1964, sont retirées de la circulation. Elles seront mises hors cours le 31 mai 1979.

La banque centrale accepte ces billets de banque jusqu'au 15 mai 1979 au plus tard.

La banque centrale



Le Château d'Orbe où séjourna souvent le roi Rodolphe 1er de Bourgogne

Pensées à méditer

...Votre bel ouvrage commémoratif donne dans sa présentation graphique avenante un reflet saisissant du chemin parcouru depuis 1952 : multiplication des points d'implantation dans les diverses régions linguistiques du pays, progression réjouissante de la somme du bilan qui s'est hissée jusqu'à 10 milliards de francs, diversification des prestations.

Ces performances sont d'autant plus remarquables qu'elles ont été réalisées sans que votre Union ne s'engage sur la pente facile de la concentration, sans qu'elle transige sur les principes qui garantissent l'utilité sociale de son action.

Votre mérite a été de reconnaître que la Suisse n'avait pas besoin d'une grande banque commerciale de plus et qu'un processus de rationalisation à outrance, fatalement lié à un regroupement de vos activités dans un nombre restreint de centres aurait constitué un véritable appauvrissement pour un grand nombre de communes et de régions périphériques à la prospérité desquelles vous avez contribué...

*G.-A. Chevallaz
Conseiller fédéral,
au 75e Congrès Raiffeisen
suisse de 1978*

Conséquence de la stabilisation des loyers

Au cours des deux dernières années, soit de novembre 1976 à novembre 1978, l'augmentation de l'indice des loyers n'a été que de 0,4%. On relève même qu'entre novembre 1977 et novembre 1978, on enregistre une diminution de cet indice de 0,5%.

Sur la base de ces chiffres, la Fédération romande immobilière observe que les loyers se sont stabilisés sur une

assez longue période. Cette stabilisation contribue à démontrer que le marché du logement n'est plus touché par la pénurie.

A la veille du 1er janvier 1979, le Conseil fédéral a désigné les communes qui resteront assujetties à la législation contre les abus dans le secteur locatif. En vertu de la règle constitutionnelle, cette législation ne doit

s'appliquer que dans les communes où sévit la pénurie de logements et de locaux commerciaux.

Au vu de la situation qui règne dans le domaine des loyers, il est surprenant que le Conseil fédéral soumette un plus grand nombre de communes à la législation contre les abus dans le secteur locatif par rapport à l'époque où régnait une réelle pénurie. Force est d'admettre que nous sommes en présence d'une violation flagrante d'un principe figurant dans la Constitution.

Fédération
romande
immobilière

A propos de la démocratie à mains levées

Ils étaient 658 délégués à attendre, impatientement, le résultat de la consultation sur un problème très important. Les scrutateurs, pris au hasard dans la salle pleine comme un œuf, se mirent à compter les « pour », exécutant, pour ce faire, une véritable gymnastique dans cette marée de mains levées. Même exercice pour les voix « contre », pour aboutir, finalement à 298 voix « pour », et 306 voix « contre ». La motion était repoussée de quelques voix, ou plutôt grâce à 8 mains qui firent la différence.

En fin d'assemblée, un délégué vint au micro, non pour contester le vote, mais pour souligner la dextérité des scrutateurs dans ce difficile comptage des mains levées. Toutefois, personne, ni même eux, ne peuvent prouver s'ils se sont trompés; personne ne peut affirmer avec exactitude si seuls ceux qui ont droit de vote ont levé la main. D'où la question de ce délégué demandant, avec raison, que l'on utilise une autre formule de vote lorsque les positions « pour » et « contre » semblent serrées.

Personnellement, nous ne pouvons qu'approuver cette manière de voir. Sans remettre en cause les beaux côtés de la démocratie à « mains levées », il faut bien reconnaître qu'en certaines occasions, elle ne donne pas satisfaction. Nous voulons surtout parler des grandes assemblées où les délégués sont répartis sans ordre dans la salle, mélangés parfois aux invités ou autres personnes n'ayant pas droit de vote.

Comment, dans ces conditions, est-il possible d'obtenir un résultat précis lors d'un scrutin serré sur tel ou tel objet? Reconnaissons que chaque partie aurait intérêt à changer la méthode. Il n'est, bien sûr, pas question de vouloir introduire le bulletin secret pour chaque votation, ce serait bien trop long. Il suffirait, semble-t-il, de mieux répartir les délégués dans la salle de manière qu'ils soient rassemblés par associations ou fédérations régionales ou cantonales, en indiquant, avec précision, la table où ils doivent se trouver pendant les débats. Les scrutateurs auraient ainsi la tâche nettement facilitée.

Nous espérons vivement que la question de ce délégué sera examinée par les organes responsables de l'organisation intéressée. Remettre en cause certaines formules de vote quand elles ne donnent pas satisfaction ce n'est pas être un de ces « vilains » contestataires, c'est tout simplement sauver la démocratie. Qu'on y songe!

Francis Maillard
Tiré d'AGRI-JOURNAL
(Le Paysan) Fribourg
N° 50 du 28.12.1978

Ndlr. *Il n'y a pas de solution parfaite en matière de vote sans le bulletin secret, notamment lorsque des centaines de personnes sont réparties sans ordre dans une vaste salle, mélangées parfois aux invités ou autres personnalités n'ayant pas droit de vote, comme le décrit M. Francis Maillard.*

La distribution de bulletins de vote pendant l'assemblée ne garantit pas que ces pièces soient remises uniquement à des personnes ayant le droit de vote, les scrutateurs ne pouvant guère déceler en quelques secondes si M. X est délégué de la section de Riantmont ou d'une société amie, invitée.

Depuis la révision de leurs statuts, les fédérations régionales des Caisses Raiffeisen joignent à la convocation adressée à leurs membres le nombre de cartes de vote correspondant à celui des voix auquel chaque institution a droit. Le vote intervient alors à « cartes levées ».

— pp —

La réduction des horaires, un remède pire que le mal

Les sidérurgistes allemands ont justifié leur longue grève notamment en revendiquant la « semaine de 35 heures ». Une partie de la Suisse étant fort sensible à ce qui se passe en Allemagne, les personnes promptes à imiter le voisin germanique ont repris le slogan à leur compte. Les voici donc qui présentent l'horaire hebdomadaire de 35 heures comme le bon moyen de réduire le chômage.

Leur raisonnement est simple, voire simpliste. Il se borne à cette constatation élémentaire: pour un même volume de travail, un plus grand nombre de salariés sera nécessaire si chacun travaille moins longtemps.

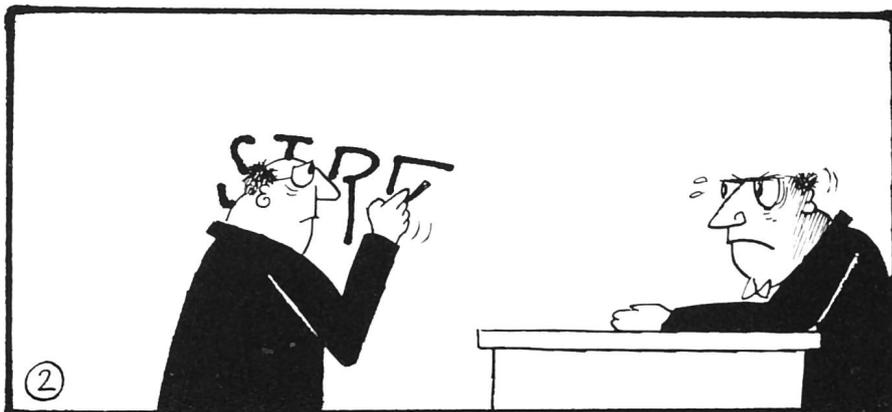
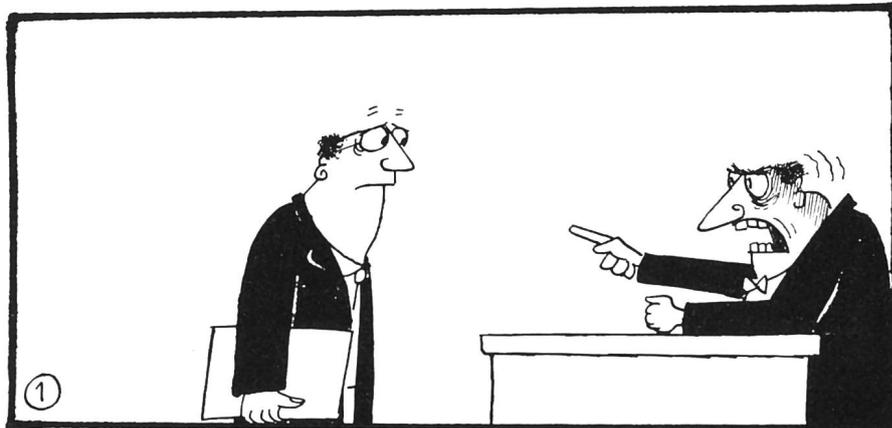
Mais pour que cela soit réalisable, il

faudrait que deux conditions soient remplies. D'abord, toutes les activités économiques devraient se prêter à l'organisation du travail par rotation; or, toutes les fonctions ne sont pas adaptables à des systèmes d'équipes qui se relaient et les hommes ne sont pas des êtres standards et interchangeables. Ensuite, la plupart des salariés n'admettent la réduction de leur temps de travail que si leur rémunération n'en est pas diminuée; c'est pourquoi les syndicats lient toujours l'adaptation des horaires à la compensation des salaires. En période de récession, où la concurrence internationale est vive, les entreprises ne peuvent pas supporter la réduction du temps de travail accompagnée d'une augmentation des salaires: la hausse des coûts diminue leur compétitivité, leurs débouchés se ferment et le chômage augmente encore. Le prétendu remède ne fait qu'aggraver le mal.

«Le Pays Vaudois», organe du parti vaudois des paysans, artisans et indépendants, s'insurge contre ceux qui, avec légèreté, préconisent la semaine de 35 heures. Il démontre son impossibilité en agriculture. Il conclut en ces termes: «Un sénateur belge nous disait récemment que, si la Belgique ne parvenait pas à affronter la concurrence de la Suisse, bien que le change lui fut favorable, c'était précisément parce qu'elle avait trop abrégé la durée du travail hebdomadaire dans ses usines».

Cette appréciation illustre ce que la Suisse ne doit pas faire si elle veut continuer à tenir le coup, malgré le dur handicap de sa monnaie surévaluée.

Groupements patronaux vaudois



L'Association suisse des banquiers favorable à la réforme des finances fédérales

(cb) *Vu la priorité qu'il faut accorder à une politique financière raisonnable, l'Association suisse des banquiers se prononce fermement en faveur du projet financier soumis en votation populaire le 20 mai 1979. Elle considère le nouveau régime proposé pour les finances fédérales comme absolument nécessaire, parce que le pays a besoin d'une gestion solide et économe du budget de la Confédération et parce qu'aucune des*

solutions de rechange proposées ou envisagées jusqu'à présent ne paraît répondre aux exigences de l'heure.

Le projet financier, comme tous les projets fiscaux, ne présente pas, de l'avis de l'Association suisse des banquiers, que des propositions sans inconvénients. Ainsi, le relèvement des tarifs de l'impôt fédéral direct peut avoir des répercussions négatives. Une imposition excessive des revenus

élevés n'aboutit pas à une augmentation des recettes fiscales, mais tout au plus, ainsi qu'on l'a constaté dans beaucoup de pays, à une contraction de la matière fiscale.

L'innovation essentielle est l'introduction du système de l'impôt sur la valeur ajoutée, en lieu et place de l'actuel impôt sur le chiffre d'affaires. Il est en effet de plus en plus urgent de libérer notre économie, qui dépend des exportations de biens et de services, de l'impôt sur le chiffre d'affaires frappant l'industrie d'exportation. L'Association suisse des banquiers soutient donc le passage à l'impôt sur la valeur ajoutée, même si les banques

et leurs clients — les épargnants — doivent supporter les répercussions problématiques du prélèvement de la taxe sur les conseils et la gérance de fortunes, que le Parlement a introduit pour des motifs politiques. Seule une politique financière équilibrée et raisonnable des pouvoirs publics peut permettre d'éviter que la charge fiscale ait un effet paralysant sur l'activité des entreprises et des individus. Mais cela ne peut se faire sans qu'à long terme les comptes de la Confédération et des autres corporations publiques soient équilibrés.

Tabacs et cigares

	p. kg.	Von Arx - Tabacs 5013 Niedergösgen Tél. : 064 / 41 19 85
Tabac populaire	16.40	
« Buregluck »	17.40	
« Montagnard »	19.—	
100 Brissagos	32.—	
200 Habana	35.70	Retour en cas de non-convenance

Jeunesse et vieillesse

La plupart des hommes emploient la première partie de leur vie à rendre l'autre moitié misérable.

La Bruyère

La rubrique de l'Union suisse



Emoluments débités pour la révision de 1978

M. X. nous écrit :

« Suite à votre avis de débit de décembre dernier, concernant les frais de révision, nous sommes vraiment surpris du montant facturé.

Lors de la révision de 1977, après discussion entre le réviseur et notre président du conseil de surveillance, il avait été question que si notre Caisse entraînait au centre mécanographique, le prix de la révision ne serait pas très élevé du fait que le contrôle de l'épargne est moins long.

Nous vous prions de revoir la chose et de nous donner une réponse au plus vite. »

Comme base de calcul, nous prenons toujours le temps effectif consacré pour la révision d'une Caisse Raiffeisen. Pour l'institution concernée, nous avons, en 1978, la situation suivante :

Heures de travail sur place par deux réviseurs : 27 1/2 heures. Tenant compte du fait que le réviseur principal était accompagné d'un auxiliaire accomplissant un stage de perfectionnement, nous avons — pour le calcul — retenu vingt-cinq heures seulement. Il convient d'y ajouter le temps réservé au bureau pour le rapport oral au chef de l'office de révision, la confec-

tion et l'envoi des avis de situation à des titulaires de comptes, la préparation du rapport de révision, sa rédaction et son examen par un membre de la direction, soit huit heures.

Par ailleurs, nous avons droit à la couverture des frais de déplacement et d'entretien : logement, repas, etc. Sans tenir compte de la part du billet CFF de la semaine correspondante, nous avons pris ici une somme de fr. 200.—, pour deux personnes et 1 1/2 jour, ce qui est sans doute un minimum à l'heure actuelle.

Votre Caisse a été débitée de fr. 800.—. Si l'on déduit de ce montant 200 francs de frais de voyage, pour deux personnes, les émoluments concernant strictement la révision sont réduits à fr. 600.— ce qui, pour trente-trois heures portées en compte, correspond à un tarif-horaire de fr. 18.20. Ce dernier est certainement très modeste, comparé aux salaires des entrepreneurs, hommes d'état et artisans qui « ornent » leurs factures. Connaissez-vous, dans votre région, des hommes de métier qui travaillent au tarif de fr. 18.20 l'heure : peintre, maçon, garagiste... ?

Il est permis de relever à cette occasion que la révision est une tâche complexe, un travail de spécialiste qui exige de celui qui s'en acquitte une longue et minutieuse formation.

Interprétation de nouvelles dispositions des statuts

Demande d'emprunt d'un membre, ancien habitant de la commune de Z.

M. Y. gérant de la Caisse de Z. nous écrit :

« M. L. nous prie de financer l'acquisition d'un domaine agricole situé sur le territoire de la commune voisine de N.

Le solliciteur, ancien habitant de notre commune, fait partie de notre Caisse depuis 1968. Il est actuellement domicilié à N., mais voudrait contracter cet emprunt chez nous.

Veillez nous faire savoir si nous pouvons entrer en transaction sans pour autant être en contradiction avec les statuts. »

En guise de réponse à cette demande, nous avons d'abord cité l'article 9, lit. c des statuts qui trouve son application en l'occurrence :

« ...Le comité de direction peut exclure un sociétaire :

c) lorsque l'une des conditions d'admission prescrites à l'article 4 des statuts n'est plus remplie... »

Ce qui, en principe, serait le cas ici, puisque votre sociétaire a élu domicile à N. et que la propriété qui est offerte en garantie est également sise hors de votre rayon d'activité.

Toutefois, il convient de considérer que ledit article dit bien « peut » : Le comité « peut », et non pas « doit » exclure un sociétaire...

Cette formulation laisse une porte ouverte aux institutions qui aimeraient conserver de bons et fidèles coopérateurs, ayant, après coup, quitté le cercle d'activité. M. L. est toujours sociétaire à part entière de votre Caisse et il a ainsi le droit de s'adresser à vous pour toute affaire de prêt ou de crédit conforme aux dispositions statutaires.

Vous pouvez donc assumer le financement de ce domaine agricole situé à N.

Cet assouplissement dans l'application d'un principe fondamental a permis de résoudre l'épineux problème qui se posait, sous le régime des anciens statuts, lors du départ de la localité d'un membre qui durant 20 ou 30 ans avait participé à la vie de la Caisse, contribué à son essor en sa qualité non seulement de coopérateur fidèle mais encore de débiteur ponctuel, intéressant. L'application de l'ancienne règle qui exigeait que la personne qui quitte la localité, rembourse ses dettes, ce qui, par mesure de conséquence, l'incitait aussi à retirer tous ses avoirs, était dure,

cruelle même parfois pour les deux parties. Si l'un des principes fondamentaux repose sur le cercle d'activité nettement limité, «supervisable», avec la connaissance des personnes (débiteurs) et des choses (immeubles offerts en garantie notamment) qui en découle, et si ce principe doit être respecté, ce n'est guère déroger à son *esprit* que de concéder des exception en faveur de sociétaires qui ne sont plus domiciliés au village, mais que l'on connaît et estime de longue date. En revanche, la Caisse Raiffeisen pourra à une telle occasion se débarrasser sans trop de regrets d'un mauvais débiteur. Nous entendons

par-là celui qui ne donne aucune preuve de sa décision de vouloir résoudre, par l'effort personnel, ses propres problèmes financiers et que nous ne confondons pas avec le père de famille ou le citoyen momentanément chargé peut-être mais qui, en dépit de tous les mauvais coups du sort, fait l'impossible pour respecter les engagements contractés.

Note

On nous a, à plusieurs reprises, posé la question suivante: l'exposé dans notre journal de problèmes aussi simples, dont la solution devrait être à la portée de chaque gérant en activité,

ne risque-t-il pas de semer quelques doutes dans le public au sujet des qualités ou des capacités de nos gérants? Cela n'est certainement pas le cas. Les demandes traitées sous cette rubrique ont toutes été puisées dans les correspondances que nous échangeons. Les questions posées le sont en bonne partie par d'anciens gérants, désireux de voir leur point de vue confirmé ou un doute dissipé. Le désir d'apprendre, de compléter ou de perfectionner ses connaissances n'est pas un signe de faiblesse, bien au contraire: c'est la marque du fonctionnaire qui tient à fournir en tout temps un travail impeccable. — pp —



De bois, de fer ou de pierre, ornement de nos parcs et promenades «l'esprit de la tribu» nous rappelle notre besoin ancestral de mysticisme...

Problèmes sans frontières

Chèques de voyage : la ruée vers l'or

Entre le moment où un client achète des chèques de voyage à sa banque et celui où celle-ci les honore, il s'écoule un certain temps qui peut atteindre plusieurs mois, pendant lequel elle peut faire fructifier avantageusement cet argent. Ainsi American Express Co, premier émetteur de chèques de voyage du monde qui contrôle 55 %

du marché américain et 65 % du marché mondial, a réalisé 1,9 milliard de dollars de bénéfices en 1977 sur l'investissement judicieux de ces sommes «en suspens» — les Américains ont baptisé ce phénomène le «float» — qui s'ajoutent, bien sûr, aux commissions perçues sur les chèques de voyage eux-mêmes.

Rien d'étonnant, par conséquent, à ce que plusieurs autres organismes financiers envisagent actuellement d'émettre leurs propres chèques de voyage. D'autant qu'il s'agit d'un secteur qui connaîtra une forte expansion, à en croire de récentes statistiques publiées par Interbank (le groupe qui délivre la carte de crédit Master Charge) qui compte 9000 banques adhérentes et plus d'un million de cartes en circulation. Selon ces chiffres, le marché mondial des chèques de voyage atteindra 22,6 milliards de dollars en 1979 et plus de 53 milliards d'ici à 1988.

C'est sans doute pourquoi Interbank a décidé de mettre en circulation ses propres chèques de voyage en 1979 avec la ferme intention d'occuper dès la première année 3,9% du marché nord-américain (Etats-Unis et Canada) — ce qui représentera 588 millions de dollars de ventes et 59 millions de dollars de «float» environ; Interbank espère obtenir avant dix ans un cinquième de ce marché en plein développement. L'organisme envisage de créer une société complètement distincte à cet effet, avec un capital de 20 millions de dollars.

Pourtant, ce projet déplaît à certains des propres adhérents d'Interbank; ainsi, Citycorp, qui a manqué l'an dernier pour 1 milliard de dollars de «Citycorp Traveler's Checks», par l'intermédiaire de 3500 membres de l'organisation, redoute un net ralentissement de ses activités de ce fait, car, selon une récente étude, «90% des consommateurs ne se préoccupent pas de l'identité de l'émetteur des chèques de voyage qu'ils utilisent, contrairement à ce qui se passe pour

les cartes de crédit ». Citycorp détient actuellement 20% du marché américain des chèques de voyage et 12% du marché mondial.

Autre concurrent potentiel dans ce secteur, le groupe Visa qui projette de consacrer un million de dollars au lancement d'un chèque de voyage international en 1979, mais qui ne le fera « que si le groupe est assuré d'obtenir une des premières places du marché mondial avant 15 ans ». La décision définitive sera prise à la fin de cette année. L'originalité du projet du groupe Visa est qu'il autorisera une dizaine de ses banques à émettre leurs propres chèques, et cela dans n'importe quelle devise. « Cela ouvrira des perspectives infinies au développement du marché » explique D.W. Hock, président de Visa.

Enfin, un outsider important, le groupe Eurochèque qui souhaite créer des Euro Traveler's Checks dans un très proche avenir. Cet organisme multinational qui compte 27 millions d'Euro-cartes en circulation, autorise déjà ses clients à retirer jusqu'à 150 dollars en devises européennes sur présentation de leurs cartes personnelles.

« Nombreux étaient les spécialistes financiers qui prédisaient, ces dernières années, la mort rapide des chèques de voyage en raison des progrès de l'informatisation dans le monde: comment se fait-il qu'ils intéressent autant de gens actuellement ? » ironise James D. Robinson, président d'American Express Co, qui ne cache pas son inquiétude devant la venue d'aussi gros concurrents sur « son » marché.

Une lettre d'information spécialisée, le Nilson Report, redoute les effets d'une vague excessive des chèques de voyage qui inonderaient inutilement les marchés mondiaux, comme l'avaient fait dans les années 1960, les cartes de crédit. Autre facteur négatif que découvriront à leurs dépens les nouveaux émetteurs de chèques de voyage, la proportion importante des vols et des pertes qui risque d'entamer plus qu'ils ne l'imaginent leurs perspectives de bénéfices à venir.

Informations et Documents,
de la Fédération Centrale
du Crédit Agricole Mutuel,
Paris

Attention aux grands brasseurs d'affaires

A bon entendeur salut...

L'article directorial paru sous ce titre dans le numéro de février a fait l'objet de plusieurs prises de positions de lecteurs du « Messenger ».

Nous apprécions ces interventions, énergiques ou virulentes parfois, qui nous obligent à revoir ou à repenser des propos rédigés souvent à la hâte, notre fonction de rédacteur du « Messenger » n'étant, hélas, pas notre seul et unique souci.

Un ami jurassien, toujours prêt à établir une comparaison entre Caisse Raiffeisen et banque, nous donne une petite leçon que nous pouvons résumer ainsi: « Les lecteurs de cet article doivent acquérir l'impression que nos Caisses Raiffeisen sont décidément de minuscules « banquettes », dont les dirigeants n'osent même pas lever les yeux au-delà de petites frontières communales ou paroissiales. A mon avis, ajoute-t-il en guise de conclusion, un gérant qui refuse des dépôts n'est tout simplement pas un bon gérant. »

Rappelons que l'article incriminé visait ces Messieurs, jusqu'ici inconnus de nos dirigeants et gérants, qui se présentent un beau matin à la Caisse Raiffeisen de Riantmont — bilan 1,003 mio de francs! — pour y déposer sur obligations, à 3 ans de terme, pas un jour de plus, à un taux supérieur d'au moins 1/2%, pas un dixième pour cent de moins, à celui affiché aux guichets, une somme de 800 000 ou 1,2 mio de francs.

Messieurs, lesquels, faites-vous confiance, se présenteront de nouveau jour pour jour dans trois ans, pour retirer leur magot. Ou plutôt ils ne reviendront pas à Riantmont. L'encaissement se fera par une banque, car deux ou trois jour à peine après l'émission de ces titres à taux surfait, ils les ont revendus, moyennant une juteuse provision de 1 à 2% du nominal des titres, à des amateurs de papiers-valeurs de première qualité que sont les obligations « Raiffeisen ».

Le procédé n'est pas nouveau. Jusqu'ici, de tels dépôts n'ont pour ainsi dire jamais été renouvelés à leur échéance.

Quelques jours après la réception du message dont nous faisons état ci-avant, nous avons déniché dans un quotidien de Suisse romande un communiqué de presse relatif au bouclage annuel au 31 décembre dernier d'une de nos bonnes banques du pays, dont la somme de bilan est supérieure à 2,5 milliards de francs. La déclaration suivante de la direction de cet important établissement cantonal, hypothécaire et commercial a retenu tout spécialement notre attention: « Afin de ne pas alourdir démesurément la charge d'intérêts, nous avons freiné les apports de capitaux venant de l'extérieur du canton. »

Désormais, nous nous sentons moins seul.

— pp —

Objectif de Pro Juventute pour l'année internationale de l'enfant

« Aide aux enfants de familles incomplètes »

L'Assemblée générale de l'ONU a proclamé 1979 « Année internationale de l'enfant ». Pour la fondation Pro Juventute, depuis 65 ans, chaque année est une année de l'enfant. Mais pour répondre à cet appel international, Pro Juventute, tout en poursuivant son activité sociale dans tous les domaines de l'aide à la jeunesse et à la famille, veut encourager spécialement la réalisation de quelques tâches sociales en faveur d'enfants particulièrement défavorisés dans notre pays.

Au cours des dernières années, le secrétariat général de Pro Juventute a eu de plus en plus souvent à se préoc-

cuper des problèmes des familles incomplètes. Il s'agit là de foyers privés — définitivement ou pour une longue durée — du père ou de la mère; celui des parents qui reste seul doit supporter l'entière responsabilité d'assurer matériellement et psychologiquement le bien-être des enfants. Les enfants élevés dans une famille incomplète sont beaucoup plus nombreux aujourd'hui qu'autrefois. En Suisse, on estime ce nombre à 240 000. Il est d'autant plus regrettable qu'ils ne bénéficient pas d'une aide financière analogue à celle

que l'Etat accorde depuis des années aux orphelins. Le district Pro Juventute de Berne a cherché à combler cette lacune, il y a quatre ans déjà, en accordant une aide mensuelle à des familles incomplètes en proie à de graves difficultés. Le district a pu entreprendre cette tâche grâce à un legs généreux.

Le secrétariat général de Pro Juventute a examiné les moyens permettant à la fondation d'apporter de l'aide à des enfants élevés dans une famille incomplète, dans toutes les régions du pays.

Un groupe de travail constitué à cet effet a été chargé d'étudier ces questions et d'élaborer la «conception générale de Pro Juventute pour l'aide aux enfants de familles incomplètes».

Très vite, il s'est avéré que les familles incomplètes avaient des problèmes particuliers qui ne sont pas seulement de nature matérielle mais aussi psychique. Le père ou la mère élevant seul(e) ses enfants doit s'adapter à une nouvelle situation; ses nouvelles tâches sont très lourdes et le dépassent parfois. C'est pourquoi Pro Juventute a prêté dans sa conception générale une attention particulière aux besoins psychiques des familles incomplètes.

Quelle aide Pro Juventute peut-elle apporter ?

Aide matérielle

Dans le cadre de l'aide sociale individuelle, Pro Juventute peut accorder à des familles incomplètes en difficulté des subsides transitoires.

D'autre part, Pro Juventute soutient activement la création d'offices de recouvrement des pensions alimentaires dans les régions où ces institutions n'existent pas encore. Elle contribue ainsi à accélérer l'application des prescriptions du nouveau droit de la filiation, aux termes desquelles les cantons ont l'obligation de créer de tels offices.

Dans la pratique, il arrive que, même si la pension alimentaire fixée en fonction des revenus du père, est versée, la situation de la mère reste souvent précaire et qu'une aide régulière, si modeste soit-elle, est indispensable. Afin de garantir à ces familles un minimum vital qu'elles n'ont pas toujours, Pro Juventute tente de les aider par exemple dans le canton d'Appenzell Rh. Ext. où le district a mis sur pied un service-pilote. Adap-

tant l'idée réalisée à Berne, les trois districts du canton d'Appenzell Rh. Ext. se sont groupés pour constituer un fonds d'aide aux enfants de familles incomplètes. Depuis le 1er avril 1977, des contributions mensuelles, modestes mais régulières, peuvent ainsi être versées à des familles incomplètes ne disposant que d'un revenu insuffisant. Il ne s'agit pas par ce moyen de décharger les services sociaux publics de leur responsabilité, mais plutôt de tenter d'aider là où l'intervention de l'assistance publique peut être évitée.

La fondation souhaite vivement pouvoir constituer de tels fonds, dans les autres régions de Suisse aussi. Cependant, Pro Juventute ne peut s'en charger seule à la longue et doit pouvoir compter sur l'appui financier d'autres organismes.

Conseils et appui moral

C'est une charge psychique bien lourde que doit supporter le père ou la mère qui élève seul(e) ses enfants: son isolement s'aggrave, les responsabilités sont nombreuses, le surmenage est constant car, en plus de l'activité professionnelle, il faut s'occuper de

l'éducation des enfants et du ménage. Ces familles devraient pouvoir compter sur une plus grande compréhension. Leur situation ne devrait pas être comprise et acceptée uniquement par quelques collaborateurs de Pro Juventute. C'est à chacun qu'il incombe d'ouvrir les yeux et de faire tout naturellement preuve de compréhension à l'égard de ces familles. Ce serait aussi les aider car elles sont malheureusement encore l'objet d'une certaine forme de discrimination dans la société.

Pro Juventute a aussi pour objectif de contribuer à la mise en place dans chaque région de Suisse de services où des personnes qualifiées pourraient fournir les conseils et l'appui moral nécessaires. Il faudrait pour cela créer davantage de services sociaux polyvalents, d'offices de consultation familiale et éducative. Pro Juventute s'efforce de développer la collaboration avec d'autres institutions régionales.

Enfin, Pro Juventute apporte aussi une aide générale aux familles incomplètes en organisant des séjours de vacances pour les mères surmenées, en plaçant des enfants pour les vacances,

Symbole rituel à caractère sacré, le totem des civilisations anciennes a joué un rôle important dans la vie communautaire des indigènes d'Australie et du Nouveau Monde. Actuellement, il n'est plus qu'un ornement qui fait rêver les enfants aux portes des villes.



en s'occupant des services de placements familiaux à la journée et des mères-gardiennes, en encourageant le travail de groupes de parents ou de groupes de pères ou de mères élevant seuls leurs enfants qui cherchent à réaliser quelque chose par eux-mêmes.

L'aide aux enfants de familles incomplètes n'est qu'un secteur de l'en-

semble des tâches de Pro Juventute. Mais c'est justement dans ce secteur qu'il reste énormément à faire si l'on veut que les enfants élevés dans une famille incomplète connaissent eux aussi une enfance heureuse et puissent s'épanouir au sein d'une société qui les accepte sans préjugés.

recruter leurs hôtes dans une clientèle disséminée en grande partie hors de nos frontières nationales.

L'expérience prouve que la para-hôtellerie est un générateur d'emploi très efficace: elle occupe les métiers de la construction, bien sûr, mais elle fournit encore des milliers de postes saisonniers s'accordant fort bien au rythme des travaux agricoles: emplois dans la restauration, dans les remon-tées mécaniques, dans l'entretien des routes et des pistes, dans les écoles de ski, dans les conciergeries, par exemple.

N'oublions pas non plus que nombre de communes naguère misérables trouvent enfin, grâce aux ressources fiscales importantes que leur apportent les résidences secondaires, le moyen d'assurer enfin l'amortissement de leurs dettes et les conditions d'un indispensable développement. Mais ceci dit, brade-t-on le sol national comme se plaisent à le répéter nos détracteurs?

Le Valais a accordé, par année, de 1000 à 1200 autorisations de ventes à des personnes domiciliées à l'étranger, sauf en 1978 où ce chiffre aura certainement été dépassé. Mais il ne s'agit, on oublie de le dire, que de très petites surfaces: 423 m² par autorisation, contre 6373 m² en Argovie, 4083 m² à Zurich ou 3996 m² à Saint-Gall, la moyenne suisse se situant à 1120 m².

Depuis 1961, le Valais a ainsi vendu 531 ha. soit 0.1% de sa surface totale, ou 0.2% de la surface cultivable, ou encore 3.27% des zones où la construction est actuellement autorisée. Il n'existe pas une seule commune où cette dernière proportion atteigne 10%...

Ces données confirment avec toute la clarté désirable que le Valaisan n'a pas, par seul amour du lucre, mis son sol à l'encan. Il s'est tout simplement efforcé d'améliorer ses conditions d'existence afin que, pour lui aussi, la vie soit toujours plus digne d'être vécue. Ce qui est son droit légitime.

— pp —

Revue de la presse

A propos de la « Lex Furgler »

La révision de certaines dispositions d'application de *la loi sur l'acquisition d'immeubles dans des lieux à vocation touristique par des personnes étrangères*, appelée communément « Lex Furgler », suscite de nombreux commentaires. Sont particulièrement visés quelques cantons montagnards qui eurent l'audace de chercher à parer au dépeuplement des vallées alpestres par l'intensification du tourisme, seul à même, dans la plupart de ces régions, d'améliorer le revenu d'une agriculture qui ne parvient plus à nourrir son homme.

Evidemment, comme presque toutes les grandes réalisations de la période de prospérité que nous avons connue, l'essor de ce tourisme a été, ici, marqué du sceau de la démesure, ailleurs, faussé peut-être par des espoirs ou des pronostics par trop généreux. De là à parler du « bradage du sol national » il n'y a qu'un pas, qui est franchi aisément surtout par les censeurs en provenance des centres industriels et commerciaux du pays, dont la population est certainement, depuis longtemps, bien mieux lotie que celle des contrées encore insuffisamment développées — économiquement parlant, cela s'entend. Des parlementaires fédéraux n'ont pas manqué de dénoncer l'application un peu trop large des restrictions en vigueur et, sous la pression ainsi exercée, le Conseil fédéral a dû se résoudre à prévoir un resserrement des dispositions contenues dans l'ordonnance d'application de cette loi.

Le Valais devait tout naturellement prendre une des premières places dans la liste des états cantonaux mis sur la sellette. Evidemment, ce que l'on peut admirer dans quelques stations en

vogue de notre chère patrie d'origine n'est pas toujours très joli/joli, soit.

Cependant nous n'allons pas faire de comparaisons avec la spéculation foncière et immobilière qui fit fureur dans bien d'autres régions du pays, montrer du doigt les villes ou les cantons où l'on a pêché avec autant d'ardeur, sans figurer pour autant sur la liste des responsables d'une situation qui demanderait à être sérieusement reprise en main. Ce serait trop facile; ce ne serait pas très chic non plus...

Restons donc en Valais, ce canton dont la population se sent tout particulièrement visée par de vives critiques spécialement à propos de la para-hôtellerie.

Citons quelques passages d'un article publié le 26 janvier dernier dans l'excellent journal hebdomadaire « L'Ordre Professionnel », de Genève, dont la rédaction ne s'en laisse pas conter. M. Germain Veuthey, secrétaire de l'Union valaisanne des arts et métiers, donne d'abord quelques précisions au sujet de la para-hôtellerie incriminée, puis présente un petit tableau comparatif des autorisations de vente données à des étrangers :

Ce que nos Confédérés comprennent mal, c'est que, privés de communications rapides avec les régions riches et peuplées de la Suisse allemande, les cantons du sud du pays ne peuvent pas compter sur un trafic de week-end suffisant et qu'ils doivent

Protection préventive contre le feu dans les bâtiments administratifs

Dans la nuit du 9 au 10 décembre 1978, un incendie détruisit les trois étages supérieurs du siège principal d'une banque suisse, à Bâle. Les deux

faits suivants ont frappé les témoins de ce grave sinistre :

— l'extension extrêmement rapide du feu à toute la partie supérieure de

ce complexe immobilier d'environ 60 x 60 m ;

- la lutte contre le feu a été malheureusement retardée parce qu'au début des portes étaient fermées.

Le problème des accès bloqués se pose surtout pour les bâtiments abritant de grandes valeurs. Dans ce cas, deux principes diamétralement opposés s'affrontent :

la protection aussi parfaite que possible des objets contre les voleurs, d'une part, et la pénétration rapide des forces de secours (police et sapeurs-pompiers), d'autre part.

Mais la question de l'extension rapide de l'incendie intéresse toutes les exploitations de moyenne et de grande importance. Dans le cas de la banque bâloise, le feu s'est propagé surtout par les canaux de ventilation et de climatisation, ainsi que par les courettes de câbles.

On sait qu'à l'intérieur du local incendié, le feu réchauffe l'air, qui se dilate. L'augmentation de pression qui en résulte chasse les gaz de fumée, par les fenêtres et courettes ouvertes, dans les locaux et corridors avoisinants. Puis la chaleur que dégage l'incendie fournit l'énergie nécessaire pour que le feu envahisse tout le bâtiment.

Pour parvenir à empêcher autant que possible le feu à prendre de l'extension et pour le localiser, il faut prévoir des compartiments coupe-feu. L'accès à ces compartiments coupe-feu doit être protégé par des portes entravant la propagation du feu. Les câbles ne peuvent passer à travers plafonds et parois que s'ils sont placés dans une gaine résistant au feu.

Une autre mesure importante consiste à construire les canaux d'apport et d'expulsion d'air avec des matériaux incombustibles et à les munir de clapets d'incendie automatiques.

Les moyens que fournit aujourd'hui la technique de la protection contre l'incendie permettent d'assurer une bonne protection des ordinateurs électroniques comme en possèdent par exemple les banques.

Les éléments essentiels de cette sécurité contre le feu sont :

- un compartimentage rigoureux des locaux, et
- des installations d'avertisseurs d'incendie et d'extinction automatiques.

Cipi

Nouvelles des Caisses affiliées

Jura



Buix

Vendredi soir, 22 février, la salle communale accueillait l'assemblée générale de la Caisse Raiffeisen de notre village. Plus de 70 sociétaires, sur 166 que compte notre banque locale, étaient présents.

Le président, M. René Goffinet, ouvrant la séance, remercia les personnes s'étant déplacées et donna la parole au secrétaire, M. Maurice Courbat, pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale. Procès-verbal bien rédigé, qui fut accepté sans autre.

Puis le président, dans son rapport, analysa la situation actuelle du pays, en particulier, face au chômage sévissant dans le district. Au marché des changes, la valeur élevée du franc suisse est la cause de nombreuses perturbations frappant nos exportations, nos industriels essayant d'y parer le mieux possible. Le président constata avec un réel plaisir la situation excellente de notre Caisse locale, qui doit demeurer et demeurera au service de la population. Les nouveaux taux d'intérêt furent ensuite énoncés. Ils sont en baisse. Pour 25 ans de secrétariat, M. Jean Lanz recevra le porte-monnaie traditionnel.

Une minute de silence fut observée à la mémoire de François Prongué, fondateur de la Caisse et qui fut, durant de très nombreuses années, un gérant dévoué.

La gérante, Mme Huguette Prongué, constata la santé florissante de notre institution locale et souligna ses disponibilités financières. Elle souhaite que cette situation se poursuive et que chacun en profite en fonction de ses propres besoins. Voici quelques chiffres de l'exercice 1978 (arrondis en francs).

Roulement: 12 748 427.—

Bilan: 4 706 933.—

Placements hypothécaires: 3 026 010.—

Prêts et crédits aux collectivités de droit public: 620 000.—

Le rapport du conseil de surveillance releva la bonne tenue des livres comptables, l'exactitude des chiffres et félicita la gérante de son travail excellent en tous points. Il proposa aux sociétaires l'acceptation des comptes. Ce qui fut fait.

Pour terminer, on procéda au paiement de l'intérêt des parts sociales.

Le président convia tout le monde à se rendre au restaurant de l'Helvétie, afin d'y déguster le repas offert par la Caisse.

M.F.

Courrendlin

Vendredi soir, 9 mars 1979, se sont déroulées à la halle de gymnastique à Courrendlin les assises annuelles de notre banque locale.

Plus de 300 personnes, membres et invités avaient répondu à l'appel du comité. Nombreuses étaient les personnalités à porter présence, dont les maires des communes composant la circonscription coopérative de la Caisse Raiffeisen, soit Courrendlin, Châtillon, Rossemaison, et Vellerat.

M. Germain Steulet, de Rossemaison, présidait l'assemblée. Dans son ouverture, il salua les participants et spécialement les 35 nouveaux membres. Il eut aussi un mot

de sympathie à l'adresse des familles de 3 coopérateurs décédés l'année dernière.

Dans son rapport d'activité, M. Steulet fit un tour d'horizon du marché de l'argent et des banques; il exposa le travail accompli par les conseils durant l'exercice écoulé. Le président eut plaisir à souligner les excellents résultats obtenus en 1978. Il adressa des remerciements à tous les collaborateurs de la Caisse et à tous les coopérateurs Raiffeisen. De vives félicitations furent encore adressées à M. Armand Guélat, gérant, qui reste le véritable moteur de l'institution.

Il appartenait ensuite au vice-gérant, M. Ernest Guélat, de commenter les comptes. Illustré par des panneaux-graphiques montrant l'évolution constante, son exposé fut ainsi très facile à suivre. Nous en retenirons les chiffres que voici.

Bilan: 17'236'000.— francs (+ 11,3%)

Membres: 465

Bénéfice: 56'036,15

Mouvement: 56'619'000.—

La présidente du conseil de surveillance, Mme Etienne Joliat, informa l'assemblée de l'accomplissement de son mandat et fit voter les conclusions de son rapport: soit acceptation des comptes, intérêt de 5% aux parts sociales et remerciements aux responsables.

Puis, M. Germain Chenal, maire à Rossemaison, apporta le salut et les compliments des autorités.

L'assemblée fut suivie d'un excellent repas et se termina dans la musique, les chansons et les bonnes histoires.

Courroux-Courcelon

Vendredi 2 mars, les sociétaires étaient invités à participer à l'assemblée générale du 50^e exercice.

En face d'une belle participation, M. Chariatte, président, releva l'activité féconde de la Caisse et présenta le nouveau caissier en la personne de M. Ritter qui succède au regretté M. W. Girard, décédé l'année dernière.

Le procès-verbal, rédigé par M. R. Menossi, fut accepté avec remerciements adressés à son auteur.

A la satisfaction générale, M. Ritter retraça l'activité de la Caisse, activité importante qui se traduit par un roulement général de 13 039 724.— francs. Quant au bilan, il atteint le chiffre respectable de 5 052 010.— francs. C'est également avec satisfaction que le caissier annonça l'augmentation de l'effectif de 13 nouveaux membres, soit au total 189 membres.

Au nom du conseil de surveillance, M. L. Fleury remercia ses fidèles collaborateurs. Il releva par ailleurs les conséquences de la hausse du franc suisse et la diminution des taux d'intérêt. Par l'approbation générale, les comptes furent ensuite acceptés avec remerciements au caissier.

Au terme de la séance délibérative, M. le député-maire Ch. Fleury fit à son tour le point de la situation compromise dans le processus économique face au marché des changes et aux charges inhérentes des conditions sociales de l'heure.

A l'issue de la distribution de la part sociale et après le verre de l'amitié, le président donna rendez-vous aux sociétaires le 21 avril afin de marquer officiellement le 50e anniversaire de la Caisse locale.

Courtemaîche

Assemblée générale ordinaire

Celle-ci est un événement que chacun attend d'année en année avec empressement.

La 21e assemblée s'est déroulée le 10 mars dernier chez le Cabri. Plus de cent sociétaires occupaient déjà le restaurant, gracieusement mis à disposition, lorsque le président ouvrit l'assemblée, en saluant cette belle assistance et en relevant la présence de l'autorité communale et paroissiale.

Dans leur rapport respectif, présidents et gérants firent ressortir l'heureuse évolution de notre petite banque locale. Trois chiffres le prouvent: effectif des membres: 210, dont 82 femmes, Bilan: 5'387'700.— francs, Roulement: 11'887'900.— francs. Félicitant les dirigeants, le porte-parole des autorités devait déclarer, avec une pointe d'humour: «Je serais heureux de connaître votre recette pour rassembler autant de membres pour une assemblée!».

La partie administrative, rondement menée, étant close et les intérêts des parts sociales distribués, chacun put apprécier l'excellent repas préparé par le maître queux Laurent, servi par Madame et son personnel. Le baromètre de la gaieté ne cessa de monter jusqu'à l'heure de la fermeture, que certains virent arriver trop vite, alors que chansons, rires et bons mots alternaient et fusaient encore.

(ja)

Porrentruy

Samedi 17 février 1978 a eu lieu au restaurant de l'Inter l'assemblée générale de la Caisse Raiffeisen de Porrentruy. Le président et le vice-président étant retenus par la maladie, c'est M. Guy Vallat qui conduisit les débats. Après les salutations d'usage aux autorités et aux membres présents, le président du jour releva les problèmes posés aux dirigeants de la Caisse durant l'année dernière, particulièrement la nomination d'un gérant et l'achat d'un immeuble. Il annonça l'ouverture à la mi-mars de nos bureaux à la rue du 23 juin. M. Claude Juillerat commenta pour la dernière fois les comptes de l'exercice écoulé. Le président le remercia très chaleureusement ainsi que son épouse pour les huit années passées à la gérance de notre Caisse et les gratifia d'un cadeau-souvenir.

Le président du conseil de surveillance, M. Armand Guenat, assura les sociétaires de la parfaite tenue des comptes et invita l'assemblée à les approuver. Ce qui fut fait.

A la suite de la nomination de M. Michel Maître en qualité de gérant, il s'agissait de le remplacer au conseil de surveillance. M. Guy Vallat proposa à l'assemblée M. Claude Juillerat. Les qualités et l'expérience de notre ancien gérant n'étant plus à démontrer, l'assemblée accepta à l'unanimité cette candidature.

Après la projection d'un film sur le mouvement Raiffeisen en Suisse, le président leva l'assemblée. Une collation fut encore servie aux participants et la soirée se poursuivit sous le signe de l'amitié et de la cordialité.

Saulcy

Le samedi 24 février 1979 a eu lieu la 37e assemblée générale à l'hôtel «Bellevue».

Devant 40 membres sur 64 que compte l'effectif, le président M. Raymond Willemin, ouvre l'assemblée en leur souhaitant une cordiale bienvenue. Après avoir donné connaissance de l'ordre du jour, la parole est donnée au secrétaire, M. Claude Lewis, pour le procès-verbal de l'assemblée de 1978. Très bien rédigé ce compte rendu est accepté sans autre avec remerciements à son auteur.

Suivant l'ordre du jour point par point, le président présente un rapport sur l'activité économique en général ainsi que sur celle de notre petite banque locale.

Ensuite, le gérant, M. Gaston Cerf, nous parle chiffres. Le bilan au 31 décembre 1978 se monte à 2'105'200.— francs, en augmentation de 11,69% par rapport à l'année précédente. Le chiffre d'affaires de 6'858'776.— francs s'est effectué en 1353 opérations. Le compte d'exploitation a produit fr. 88'726,50 et donne un bénéfice net de fr. 7'084,05, dont fr. 499,20 sont distribués aux membres, sous forme d'un intérêt de 6% brut pour leur part sociale; fr. 6'584,85 sont versés à la réserve, qui se monte à fin d'exercice à 121'715,27 francs. Sept nouveaux membres ont renforcé notre effectif au cours de l'année. Le gérant donne encore un aperçu des prestations que peut offrir notre institution. Il remercie tous les membres pour leur collaboration.

C'est ensuite au tour du président du conseil de surveillance, M. René Hulmann, de faire un rapport sur son activité. Les contrôles opérés se sont révélés satisfaisants et proposition est faite à l'assemblée d'accepter les comptes 1978 tels que présentés et d'en donner décharge aux organes dirigeants. Ce qui intervient à l'unanimité.

M. Raymond Willemin remercie les membres et clôt l'assemblée. Il invite les participants au restaurant où le verre de l'amitié et une collation très bien servie par la famille Joliat sont offerts à tous. C'est dans une ambiance de fraternité raiffeiseniste que se termine cette belle réunion.

Vermes

L'assemblée générale de 1978 a fait salle comble vendredi, 23 février, à la halle de gymnastique. Ces 35e assises annuelles se sont déroulées rapidement et dans une bonne ambiance, sous la direction de M. Augustin Fleury, président, en présence de 136 participants, dont M. l'Abbé Fernand Schaller, curé retraité, qui ont fait l'honneur de répondre à l'invitation des comités.

Après l'ouverture de l'assemblée, un instant de recueillement est observé pour honorer la mémoire de Mme Berthe Fleury, qui nous a quittés en 1978. Ensuite 3 scrutateurs sont désignés et M. Charles Buchwalder lit le procès-verbal de la dernière assemblée. Des rapports présentés par le président, M. Fleury, le caissier, M. Marcel Aubry et M. Gustave Bindy, président du conseil de surveillance, retenons ce qui suit: la Caisse de Vermes est forte de 116 sociétaires, le roulement dépasse les 12 millions de francs et le bénéfice est de 10 032.97 francs. La réserve atteint ainsi 109 224.79 francs et le bilan au 31 décembre totalise

4 536 000.— francs, dont 3 676 000.— francs de dépôts d'épargne et 626 000.— francs d'obligations. Les comptes de 1978 ont été acceptés avec remerciements aux responsables.

M. Oscar Lachat, vice-président, a présenté sa démission pour raison d'âge. Il a fait partie du comité de direction depuis la fondation de la Caisse en 1944, soit durant 35 ans. Il est vivement remercié et un souvenir lui est remis tandis que son épouse est fleurie. C'est M. Joël Theubet qui a été appelé à lui succéder et que nous félicitons. Une petite attention est remise également à 5 personnes qui sont membres de la Caisse depuis plus de 25 ans: MM. Paul Charmillot, Ernest Wieland, Gustave Theubet, Joseph Fleury et Marcel Rais.

Après le paiement de l'intérêt aux parts sociales, une collation est offerte et l'orchestre "Echo du Jura" agrmente cette sympathique soirée. Remercions les dirigeants qui oeuvrent pour le bien de la communauté et toutes les personnes qui se sont dévouées pour préparer et servir le repas.

Religion

La religion est dans le cœur, et non dans le genou.

D.W. Jerrold



Saint-Sulpice / Fleurier

Quelque 140 personnes ont assisté à la 37e assemblée générale, dans la salle de gymnastique préparée et décorée avec soin.

Les Raiffeisenistes furent reçus en musique et après une sonnerie de trompette, M. L. Boéchat, président, souhaite la bienvenue à tous et plus particulièrement aux 16 nouveaux membres entrés en 1978. Dans son rapport, il brosse un intéressant tour d'horizon de la Caisse locale et de la situation générale touchant tous les secteurs de l'économie. Il adresse des remerciements à tous les collaborateurs de la cause qu'il représente. Le gérant, M. R. Martinet, commente les comptes de l'exercice écoulé. Il relève que la situation de notre institution est réjouissante. Cette assertion est confirmée par l'accroissement de toutes les positions du bilan. A l'appui de ses déclarations, il donne les chiffres suivants: Epargne fr. 2'777'879,30; Prêts fr. 3'938'823,15; Obligations fr. 931'000,—; Bilan fr. 4'195'460,80; Mouvement 14'747'310 francs.

En dépit de la malice des temps, les résultats obtenus durant cet exercice confirment que nous pouvons avoir confiance dans l'avenir de notre Caisse Raiffeisen. M. F. Guye, président du conseil de surveillance, rappelle aux membres et épargnants comment fonctionnent les organes de gestion et de contrôle.

Autofinancement, solidarité, conscience, collaboration, ce sont des termes qui reviennent fréquemment dans les différents rapports qui sont également applaudis et approuvés à l'unanimité.

M. Daniel Maire, vice-président du conseil de surveillance, se retire pour des rai-

sons de santé. Après quinze ans d'activité, il démissionne en étant assuré de la reconnaissance de chacun. Un souvenir lui est offert. Pour le remplacer, M. Gilbert Hiltbrand est nommé à l'unanimité.

Un présent est remis à M. Ch. Tschäppät qui se dévoue sans compter depuis 22 ans, car sur proposition des comités un souvenir sera remis aux dirigeants qui ont accompli quinze ans de travaux au sein des comités.

Après la partie administrative, M. A. Huguenin, au nom du conseil communal et M. F. Vaucher, président de l'USL s'expriment en termes chaleureux pour la pro-

périté de la Caisse Raiffeisen et souhaite que notre banque locale puisse contribuer au développement de nos villages de St-Sulpice et Fleurier.

Tout en savourant un substantiel repas servi par la famille Leuenberger, les participants passent d'agréables instants. La soirée se prolonge dans une ambiance familière fort sympathique grâce aux productions musicales, histoires drôles et jeux. Tard dans la nuit, chaque raiffeiseniste s'en retourne chez lui satisfait d'avoir renforcé les liens qui unissent les habitants de nos villages à travers leurs institutions.

m.

ves Fr. 231 419,85. Il évoqua avec pertinence la situation du marché avec ses incidences, les perspectives économiques à tous les niveaux, la nouvelle ère de la maison familiale à un ou plusieurs logements, les conditions exigées de la part des emprunteurs et les modes de financement par la Caisse locale. Il termina par une invitation pressante aux déposants actuels et aux personnes susceptibles de le devenir.

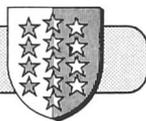
Le président du conseil de surveillance, M. Ruben Carraux, témoigna de l'excellente tenue de la Caisse et de l'important et sérieux travail du comité de direction. Il n'eut aucune peine à faire approuver les comptes. Des trois rapports précités, se dégage un réconfortant optimisme qui se traduit déjà par une activité accrue au début de l'année en cours, cela d'autant plus appréciable que sur le plan local 3 autres banques se partagent les faveurs du public.

Une assemblée générale ordinaire ne saurait se terminer en terre valaisanne sans la traditionnelle verrée agrémentée de quelques douceurs. Moment bienvenu pour échanger d'aimables propos et favoriser les contacts...

Notre Caisse locale a le vent en poupe... Qu'elle vive!

Un Raiffeiseniste...

Valais



Vouvry

Notre élégante salle communale accueillit ce 9 mars nos sociétaires, dont bon nombre de dames... Le programme immuable se déroula dans l'ordre: souhaits de bienvenue, désignation des scrutateurs. Après la lecture du procès-verbal par le secrétaire M. Roger Pignat, le président du comité de direction, M. Paul Pignat, présenta son rapport. Ce dernier signala l'intense activité déployée durant l'année 1978 par les organes dirigeants: remplacement de l'ancien gérant, M. Maurice Vuadens, déménagements, construction, équipement, inauguration des nouveaux locaux. 21 séances communes ou partielles ont permis de mener tout cela à bonne fin. Notre président traça ensuite une courte

biographie du fondateur des Caisses Raiffeisen, son action sociale et humanitaire et les principes fondamentaux et intangibles de son institution. Il souligna le 75^e anniversaire de l'Union lors du Congrès Raiffeisen suisse les 2/4 juin 1978 à Lucerne et l'évolution du mouvement tant sur le plan fédéral que cantonal. Quant à la Caisse locale, il en rappela l'origine, son développement au cours des années et les événements importants qui l'ont caractérisée.

Le clair exposé du nouveau gérant, M. Joël Vuadens, mit en valeur les postes importants de la comptabilité qu'il commenta habilement. Il insista sur la marche ascendante de la Caisse dont le nouveau bilan atteint Fr. 5 368 289,30 et les résér-

Le nouveau bâtiment de la Caisse Raiffeisen de Vouvry

(Voir le compte rendu de l'inauguration à la page 39 du « Messenger » de février 1979)

...La façade à la teinte bien choisie, est ornée d'une magnifique enseigne, modèle du genre, et d'une inscription "Raiffeisen" du meilleur goût. La louange de chacun fut unanime, aucune fausse note...



Vaud



Corsier - Corseaux-Jongny

Fondée en 1914, la Caisse Raiffeisen de Corsier-Corseaux-Jongny a débuté fort modestement, à quelques mois du conflit mondial qui allait freiner ses premières opérations. Le premier bilan présentait un actif de fr. 12 260,45, et l'exercice 1914 constitua la première réserve avec le modeste bénéfice de fr. 41,80. Mais la Caisse a fait sienne la fière devise de la commune de Corsier, qui figurait jadis sur le cadran de l'Eglise: « Concordia res parvae crescunt! » (Par la concorde les petites choses grandissent). Les armoiries communales illustrent d'ailleurs cette idée; elles portent les deux « mains d'association ». Au cours de ces 65 ans, que de détresses secourues, de progrès réalisés, de situations consolidées par une aide financière appropriée! L'épargne des uns au service de l'initiative des autres, chaque cas faisant l'objet d'une étude lucide des deux conseils, exigeants sur le plan des garanties. C'est un beau programme humanitaire et on comprend que ce furent souvent des hommes d'Eglise — notamment le Curé Traber — l'un des pionniers qui lancèrent les premières Caisses Raiffeisen.

C'est par un rappel que M. William Cornu, président du comité de direction, ouvrit la 65^e assemblée générale à la Grande salle de Corsier. Parmi l'assistance — plus de cent membres — il salua le doyen M. Henri Barbey, de Salauroz (Monts de Corsier) toujours alerte malgré ses 89 ans, qui fut le premier membre ayant demandé son admission en 1914. Il fut chaleureusement applaudi. Les autorités des trois communes étaient représentées par leur syndic ou par un municipal.

Au cours de l'année écoulée, le comité de direction a perdu en la personne de

M. Gustave Volet, décédé le 31 décembre 1978, un membre particulièrement apprécié, intègre et avisé. On a déploré aussi le décès de MM. César Chaudet, Marius Neyroud et Jules Villars. Par un instant de silence l'assemblée a honoré la mémoire des disparus.

Au cours de l'année, il a été enregistré dix-sept admissions, ce qui porte l'effectif total à 261 sociétaires.

L'événement marquant de l'année 1978 restera l'entrée dans le nouveau local à la rue du Château, dans le bâtiment communal si harmonieusement rénové.

Dans une économie mondiale en pleine mutation, conclut M. William Cornu, le système Raiffeisen fait preuve de souplesse et d'efficacité. S'interdisant toute aventure financière, investissant sur des valeurs tangibles et régulièrement contrôlées, la Caisse entretient des relations constantes avec les organes dirigeants de St-Gall, qui font office de régulateurs.

C'est M. Willi Marti, qui commenta le mouvement des comptes de l'exercice 1978. La Caisse a continué sa marche ascendante: le bilan a passé de 8 965 000.— à 9 492 000.— francs. Cette progression de 527 000.— francs est essentiellement constituée par des apports de capitaux frais et des intérêts capitalisés. Les comptes «éparagne» ont augmenté de fr. 598 348,35.

Le bénéfice net de l'exercice s'est élevé à Fr. 22 946,22. Il est intégralement reporté au fonds de réserve, qui atteint fr. 468 358,70. M. Marti apporta d'utiles précisions sur les facilités offertes en cas de construction, avec l'appui de la Coopé-

rative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen. Il est indéniable que ces dispositions contribuent à l'autonomie des communes.

Nouant la gerbe, M. René Ducret, président du Conseil de surveillance, précisa les tâches de cet organe: contrôle des actifs, vérification des garanties couvrant les prêts hypothécaires, étude du bilan. Le conseil de surveillance peut attester que le comité de direction et le gérant remplissent leur mandat en toute conscience, avec une efficacité que concrétisent les résultats encourageants de l'exercice.

Par un vote unanime, l'assemblée approuva le bilan, les rapports et les décharges.

Pour remplacer M. Gustave Volet au sein du comité de direction, M. Robert Bertschy (Corsier) a été élu à l'unanimité. En remerciant l'assemblée, M. Bertschy a reporté l'honneur qui lui est fait sur son père, qui a été caissier de la Caisse Raiffeisen de Charmey (FR) pendant 40 ans.

Une agréable collation, arrosée des crus de la région, prolongea la soirée: conversations amicales entre ceux du haut et ceux des villages, entre gens de la terre et artisans, dans une atmosphère d'amitié et de confiance. Et tout cela agrémenté par le fond musical offert par deux bons musiciens, MM. Noldi Schmidt et Robert Bron. Cette 65^e assemblée générale «Raiffeisen», marquée par des innovations appréciées, fait bien augurer de l'avenir de cette institution.

A.P.

souvenirs de jadis. A cette occasion, ils ressentent, davantage encore, chaque marque de sympathie, d'affection. Apprendre aux enfants à penser aux autres, à ne pas vivre en égoïstes n'est-ce point là un devoir d'éducation qui s'intègre si bien dans la ligne d'un Noël véritablement chrétien?

Pi

Lisez et faites lire Le Messenger Raiffeisen

Rédacteur responsable

Paul Puipe, secrétaire
de l'Union suisse
des Caisses Raiffeisen
Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Impression

GRAFIPRESS
Imprimerie Raymond Fawer SA
1020 Renens VD

Régie des annonces

Annonces Suisses SA,
9001 Saint-Gall et succursales

Service des abonnements

(changements d'adresses, nouveaux
abonnements des Caisses
affiliées, etc.):
Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Au sommaire de ce numéro :

L'initiative sur les banques

Page 59

Angleterre:

Retrait de billets de banque

Page 61

L'Association suisse des
banquiers favorable à la
réforme des finances fédérales
Page 63

Attention aux grands brasseurs
d'affaires: A bon entendeur,
salut...

Page 66

A propos de la «Lex Furgler»

Page 68

Nouvelles des Caisses affiliées

Page 69

Les propos du pédagogue

Ce dernier Noël!

Voici le récit authentique d'un Noël 1978 auquel j'ai assisté. Deux semaines auparavant, une maman domiciliée à Lausanne avait dit à ses quatre enfants de 7 à 12 ans: «Comme à l'accoutumée, nous célébrerons aussi cette fête en Valais chez les grands-parents. Pour leur témoigner votre affection vous aurez à cœur de leur offrir de petits travaux personnels. En aucune façon, je vous aiderai. A chacun de laisser libre cours à son imagination, à sa fantaisie, à son bon cœur.» Filles et garçons accédèrent généreusement aux désirs de leur mère et, animés d'une saine émulation, se mirent dans le plus grand secret au travail. Ils y consacrèrent tous leurs loisirs. Leurs petits trésors empaquetés soigneusement furent confiés à leurs parents ignorant des richesses qu'ils renfermaient. Puis ce fut le déplacement rêvé en terre valaisanne.

Selon la belle tradition familiale: illumination de la crèche, prières, chants, poésies préludèrent au solen-

nel acte de la distribution des cadeaux. Charmant spectacle! Joie et fierté des enfants qui présentaient gentiment leurs œuvres! Gratitude des grands-parents ravis, émus, qui s'extasiaient devant l'ingéniosité et la diversité des travaux! Satisfaction des parents pour la peine que chacun s'est donnée pour obtenir de si jolis résultats! Que de trouvailles en effet! Jugez-en: dessins peints, calendriers agrémentés de jolis motifs, bouteilles décorées, napperons brodés, bougies colorées et de ravissants petits travaux à l'aiguille, en carton, en bois. Les enfants, à leur tour, reçurent de belles étrennes. «Vous prélèverez sur celles-ci la part du pauvre» dit le papa. En cette agréable après-midi la véritable joie, celle du cœur, rayonnait sur chaque visage.

Sans doute Noël est spécialement la fête de l'Enfance mais aussi celle de tout le peuple de Dieu. Les Aînés, en particulier, y sont extrêmement sensibles car elle évoque pour eux les doux